



## Questions les plus Fréquemment Posées (FAQ)

### Processus de Sélection de Modèles d'Apprentissage pour les Élèves des Classes Primaires au 2<sup>e</sup> Trimestre

À mesure que DCPS retourne à l'apprentissage en personne pour les élèves des classes primaires de la prématernelle à la 5<sup>e</sup> année, les places seront limitées pour assurer la sécurité des élèves et du personnel. Puisque DCPS ne peut pas garantir de place pour tous les élèves et toutes les familles qui sont intéressés, nous utiliserons un processus de sélection aléatoire pour répartir les places de manière équitable. Ce document fournit des informations sur ce processus aux parents. Pour des informations détaillées sur ce à quoi on peut s'attendre au 2<sup>e</sup> trimestre, veuillez consulter [<https://dcpsreopenstrong.com/schedule/term2/>].

#### Quelle est la différence entre l'apprentissage en personne et une classe CARE ?

À partir du 2<sup>e</sup> trimestre, DCPS offrira deux types de programmes en personne pour les élèves inscrits en classes primaires : l'apprentissage en personne et les classes CARE.

- **Apprentissage en personne** : Les élèves seront affectés en petits groupes à un enseignant des classes à leur école pour l'enseignement en direct, en personne, cinq jours par semaine, avec une demi-journée de classe le mercredi. L'horaire quotidien sera similaire à une journée typique scolaire. L'apprentissage en personne pour les élèves des classes primaires de PK3 à la 5<sup>e</sup> année (PK3-5) commenceront au début du 2<sup>e</sup> trimestre, le lundi 9 novembre.
  - L'apprentissage en personne pour les élèves dans l'enseignement spécialisé autonome : Les élèves des programmes d'enseignement spécialisé autonome seront admissibles aux places prévues pour l'apprentissage en personne dans les classes autonomes de PK3 à la 5<sup>e</sup> année, et en classes pour tous les niveaux scolaires à *River Terrace*.
- **Classes CARE** : Les élèves seront affectés en petits groupes à un adulte attentionné, qui les soutiendra dans l'enseignement tout-virtuel cinq jours par semaine, avec une demi-journée de classe le mercredi. Les élèves auront la possibilité de socialiser avec leurs pairs pendant qu'ils continuent de participer au programme tout-virtuel. Les classes CARE pour les élèves en PK3, PK4, en maternelle et en 1<sup>ère</sup> année commenceront la semaine du 16 novembre. Les classes CARE pour les élèves en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années commenceront la semaine du 30 novembre.

Pour plus d'information sur ces modèles, veuillez consulter [<https://dcpsreopenstrong.com/schedule/term2/>].

#### Est-ce que les élèves des classes de 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années seront admissibles au programme en personne au 2<sup>e</sup> trimestre ?

Non, les élèves du cours secondaire en classes de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> années resteront dans le programme tout-virtuel au 2<sup>e</sup> trimestre (9 novembre au 29 janvier), sauf pour les élèves qui participent aux centres de soutien destiné aux élèves. (Pour plus d'informations sur les centres de soutien destiné aux élèves, veuillez consulter [<https://dcpsreopenstrong.com/schedule/student-support-centers/>]). Les élèves de la



6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> années qui reçoivent des services d'éducation spécialisée avec plus de besoins intensifs au centre d'éducation de *River Terrace* représentent l'unique exception, étant donné qu'ils seront aussi admissibles à l'apprentissage en personne au 2<sup>e</sup> trimestre.

**Je suis intéressé(e) à envoyer mon élève à l'école pour l'apprentissage en personne ou à une classe CARE. Dois-je faire une demande d'inscription ?**

Non, les familles N'ONT PAS besoin de faire de demande d'inscription ou de prendre des mesures pour être prises en considération. En vue d'assurer que toutes les familles sont prises en considération, DCPS assumera que toutes les familles sont intéressées à une place et accordera alors aux familles la possibilité d'accepter ou de refuser leur place, si cette option serait à leur disposition.

**Je ne suis pas intéressé(e) à envoyer mon élève en personne. Dois-je faire quelque chose pour garder mon élève dans l'apprentissage tout-virtuel ?**

Non ! Toutes les familles ont l'option de rester dans l'apprentissage tout-virtuel. Vous n'avez besoin de prendre aucune mesure pour garder votre élève dans l'enseignement tout-virtuel. On peut vous offrir un apprentissage en personne ou une place en classe CARE, et, dans ce cas, vous devez répondre et informer votre école que vous voulez refuser la place de façon qu'elle soit offerte à quelqu'un d'autre, ou bien veuillez envoyer un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov).

**Si j'accepte une place, puis-je changer d'avis plus tard ?**

Oui, si à tout moment vous voulez changer votre élève du programme en personne à l'apprentissage à la maison, vous pouvez effectuer le changement en informant votre école. Si un élève passe à l'apprentissage à la maison, il ne pourra pas retourner à l'apprentissage en personne ou à une classe CARE pendant le trimestre en cours.

**Quelles sont les mesures que DCPS prend pour assurer que les frères et sœurs qui fréquentent la même école seront choisis ensemble pour les classes CARE ou l'apprentissage en personne ?**

DCPS connaît l'importance qu'accordent les familles pour avoir les frères et sœurs ensemble dans la même école et fera de son mieux pour attribuer le même horaire aux frères et sœurs qui fréquentent la même école. Pour appuyer cet objectif, DCPS collaborera avec les écoles pour identifier les frères et sœurs qui fréquentent la même école et leur donner une préférence, afin de les garder dans le même horaire, si c'est possible. Toutefois, DCPS ne peut pas garantir que tous les frères et sœurs d'une même famille recevront une place dans l'apprentissage en personne ou dans une classe CARE.

**Comment DCPS définit-il les frères et sœurs ?**

DCPS définit les frères et sœurs comme un enfant qui a au moins un parent ou un tuteur légal en commun avec un élève actuel de DCPS et habite dans la même famille que l'élève. Cette définition est la même que celle utilisée par DCPS aux fins de la loterie *My School DC*. DCPS va privilégier uniquement les apparées de frères et sœurs pour ceux qui fréquentent la même école à partir du 5 octobre 2020.



## **Est-ce que DCPS prend en considération les besoins de garde d'enfants du personnel scolaire dans le processus de sélection des élèves ?**

Oui. DCPS comprend les défis que beaucoup de membres de notre personnel rencontrent pour trouver une garde d'enfants de façon à être disponibles pour enseigner en personne. Pour cette raison, en ce qui concerne tous les membres du personnel qui travailleront à la fois en personne dans nos écoles primaires et nos campus d'éducation au 2<sup>e</sup> trimestre et qui ont un élève de DCPS inscrit en classes de prématernelle à la 5<sup>e</sup> année le 5 octobre 2020, leurs élèves de DCPS de la prématernelle à la 5<sup>e</sup> année auront la garantie d'une place dans les classes CARE.

## **Classes d'Apprentissage en Personne**

### **Qui est éligible pour une place dans l'apprentissage en personne ?**

Tous les élèves qui étaient inscrits le 5 octobre 2020 seront éligibles pour une place. DCPS s'engage à privilégier les places dans l'apprentissage en personne pour les élèves qui ont le moins de possibilités. Ainsi, les élèves qui se retrouvent dans les catégories suivantes auront une préférence pour les places disponibles dans l'apprentissage en personne.

- Les élèves sans abri ;
- Les élèves et les apprenants de l'anglais ayant des plans en éducation individualisée (IEP) ; et
- Les élèves identifiés comme étant à risque (cela inclut les élèves dans le système de familles d'accueil, ainsi que les élèves qui ont droit au TANF ou SNAP).

Le processus donnera également une préférence aux frères et sœurs. Les frères et sœurs qui sont membres des groupes susmentionnés auront la priorité sur les frères et sœurs qui ne sont pas membres de ces groupes.

### **L'éligibilité est-elle la même pour les élèves en classes autonomes pour l'éducation spécialisée ?**

Les élèves en classes autonomes sont éligibles pour une place dans l'apprentissage en personne. Les places seront offertes en fonction de la disponibilité du personnel. Les élèves autonomes sans abri auront une préférence pour une place au-dessus de tous les autres élèves autonomes dans cette classe. Le campus d'éducation de *River Terrace* est un programme d'enseignement spécialisé, qui offre uniquement des classes autonomes, par conséquent, cela s'applique à toutes les classes à *River Terrace*.

### **Comment DCPS identifiera-t-il si un élève répond à un des critères prioritaires pour les places dans l'apprentissage en personne ?**

DCPS s'appuiera sur les bases de données internes pour confirmer les inscriptions et le statut des apprenants de l'anglais. DCPS utilisera les données du Bureau du surintendant d'État à l'éducation (OSSE) pour confirmer le logement, l'éducation spécialisée et le statut à risque.



### **Une école aura-t-elle la discrétion de choisir des élèves pour les places dans l'apprentissage en personne ?**

Les responsables scolaires auront l'option de recommander la sélection de deux places au plus par classe pour l'apprentissage en personne. Uniquement les élèves dans l'un des groupes prioritaires susmentionnés seront éligibles pour une sélection au niveau scolaire. Les responsables scolaires recevront des conseils sur les facteurs à considérer et sur la manière de faire une recommandation. Toutes les recommandations seront examinées et approuvées par le bureau central de DCPS. Les responsables scolaires ne sont pas obligés de soumettre une recommandation.

### **Quand et comment savoir si mon élève a obtenu une place dans une classes d'apprentissage en personne ?**

Les familles recevront une notification par courriel d'ici le 23 octobre, suivi d'un appel de l'école, si elles ont reçu une place. Les familles peuvent aussi appeler leur école après la publication des résultats ou bien envoyer un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov) pour confirmer leur statut.

Les écoles contacteront les familles appariées au cours des deux premiers jours de la publication des apparies. Dès que l'école contacte une famille, celle-ci a un délai de deux jours de classe pour confirmer sa place. Si une famille ne répond pas dans le délai prévu, elle perdra son offre et son élève continuera l'apprentissage à la maison. Si une école ne peut pas joindre une famille au téléphone, elle continuera d'appeler, mais aucune place ne sera retenue pour plus de cinq jours de classe pour une non-réponse.

### **Si mon enfant est apparié à mon école pour une place dans une classe d'apprentissage en personne, comment dois-je accepter la place ?**

Si vous êtes apparié pour une place dans l'apprentissage en personne, vous pouvez accepter votre place aussitôt que possible. Le fait d'accepter votre place exige que vous appelez l'école pour confirmer que vous voulez la place. Si on n'effectue aucune communication avec l'école, une place ne sera plus libre dans les cinq jours après la publication des apparies. En ce qui concerne les élèves ayant le transport dans leurs plans d'éducation spécialisée, le personnel scolaire posera des questions au sujet des besoins de transport pour soumettre une demande.

Le fait d'accepter une place dans l'apprentissage en personne peut vouloir dire qu'on changera l'enseignant de votre enfant. Les élèves au programme tout-virtuel resteront avec les mêmes enseignants dans la plupart des cas. Cependant, il se peut qu'il y ait quelques changements aux attributions des élèves-enseignants pour les élèves des programmes tout-virtuels également.

### **Si mon enfant est apparié à mon école pour une place dans l'apprentissage en personne, mais je préfère rester dans l'enseignement tout-virtuel, comment dois-je refuser la place ?**

Aucune famille ne sera obligée de participer à l'enseignement en personne. Toutes les familles ont l'option de continuer l'apprentissage à la maison. Si on vous apparie à une place dans l'apprentissage en personne et que vous ne souhaitez pas l'accepter, veuillez appeler votre école le plus vite possible pour le lui faire savoir de façon qu'elle offre cette place à la personne suivante sur la liste d'attente.



### **Qu'est-ce qui arrive si je rate la date limite pour accepter la place de mon enfant pour l'apprentissage en personne ?**

Si vous obtenez une place et vous ne l'acceptez pas dans le délai prévu, vous pouvez perdre votre place pour l'apprentissage en personne. Et si on vous offre un prolongement sur la liste d'attente et que vous ratez le délai que l'école a établi, donc vous pouvez perdre votre place dans l'apprentissage en personne. Si vous pensez que vous ne pouvez pas respecter le délai pour accepter une place, veuillez contacter votre école immédiatement.

### **J'ai accepté une place pour l'apprentissage en personne, mais je voudrais que mon élève continue d'apprendre à la maison de préférence. Puis-je changer d'avis ?**

Toutes les familles peuvent passer à l'apprentissage à la maison à tout moment en contactant leur école. DCPS comprend que les circonstances et les conditions de santé des familles peuvent changer et il permettra aux élèves de revenir à l'apprentissage à la maison à tout moment. Si un élève passe de l'apprentissage en personne à l'apprentissage à la maison, il ne pourra pas retourner à l'apprentissage en personne pendant le trimestre en cours.

### **Si je refuse ma place pour l'apprentissage en personne, mon élève peut-il toujours participer à une classe CARE ?**

Le fait de refuser ou de perdre votre place dans l'apprentissage en personne ne vous retire pas d'une liste d'attente pour une place dans une classe CARE.

### **Comment la liste d'attente pour une classe d'apprentissage en personne fonctionne ?**

Les élèves des groupes prioritaires susmentionnés qui ne sont pas initialement appariés à une place pour l'apprentissage en personne seront placés sur une liste d'attente. Parmi les élèves prioritaires, les frères et sœurs des élèves qui ont été appariés seront placés en tête de la liste d'attente. Après les frères et sœurs, les élèves des groupes prioritaires seront placés sur la liste d'attente, selon un nombre assigné au hasard. Les élèves des groupes non-prioritaires seront placés sur la liste d'attente en dernier, selon un nombre assigné au hasard.

Les écoles feront des offres tirées dans l'ordre de leur liste d'attente. Si une place devient disponible dans la classe de votre enfant à son école et il est le suivant sur la liste d'attente, votre école vous contactera par téléphone. Si vous avez fourni une adresse électronique dans les documents d'inscriptions, on vous informera par courriel. Si on vous offre une place et que vous préférez rester dans l'apprentissage à la maison, vous pouvez refuser votre place.

### **Comment saurai-je si et où mon enfant se trouve sur la liste d'attente ?**

Toutes les familles seront appariées ou placées sur une liste d'attente. Certaines familles peuvent avoir un élève à la fois dans l'apprentissage en personne et sur la liste d'attente d'une classe CARE. Nous ne contacterons les familles que lorsqu'elles auront reçu une place. Si vous avez une question sur votre statut, veuillez envoyer un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov), ou appelez votre école.



## **Comment serai-je informé(e) si on retire le nom de mon enfant de la liste d'attente ?**

Toutes les familles recevront un appel téléphonique directement de la part de leur école si une place devient disponible pour leur élève. Les écoles placeront des appels dans l'ordre de la liste d'attente. Si vous n'êtes pas certain(e) si votre école a votre actuel numéro de téléphone, veuillez appeler l'école pour mettre vos coordonnées à jour.

## Classes CARE pour les Élèves

### **Qui est admissible à une place dans les classes CARE de l'école ?**

Tous les élèves inscrits le 5 octobre 2020 seront admissibles à une place. Les élèves inscrits, qui sont les enfants du personnel de DCPS qui vont soutenir le programme en personne dans nos écoles primaires et aux campus d'éducation au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, auront la garantie d'une place en classe CARE.

En ce qui concerne les places restantes, la première priorité sera accordée aux élèves ayant le moins de possibilités dans les groupes suivants (prioritaires aussi pour l'apprentissage en personne), ainsi que leurs frères et sœurs. Les frères et sœurs, qui sont membres des groupes susmentionnés, auront la priorité sur les frères et sœurs qui ne sont pas membres de ces groupes.

- Les élèves sans abri ;
- Les élèves et les apprenants de l'anglais avec des plans d'éducation individualisée (IEP) ;
- Les élèves identifiés comme étant à risque (cela inclut les élèves dans le système des familles d'accueil, ainsi que les élèves qui ont droit au TANF ou SNAP).

### **Quand et comment savoir si mon élève a reçu une place dans une classe CARE ?**

Les familles recevront une notification par courriel d'ici le 30 octobre, suivi d'un appel de l'école, si elles ont reçu une place.

Les familles peuvent aussi appeler leur école (ou envoyer un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov)) après la publication des résultats pour confirmer leur statut. Les écoles contacteront les familles appariées au cours des deux premiers jours de la publication des appariés. Dès que l'école contacte une famille, celle-ci a un délai de deux jours de classe pour confirmer sa place. Si une famille ne répond pas dans le délai prévu, elle perdra son offre et son élève continuera l'apprentissage à la maison. Si une école ne peut pas joindre une famille, la place ne sera plus disponible après cinq jours de classe pour une non-réponse.

### **Si mon enfant est apparié à mon école pour une place dans une classe CARE, comment dois-je accepter la place ?**

Si vous êtes apparié à une place dans la classe CARE, vous pouvez accepter votre place le plus tôt possible. Le fait d'accepter votre place exige que vous appelez l'école pour confirmer que vous voulez la place. Si une école ne peut pas joindre une famille, sa place ne sera plus disponible après cinq jours de classe pour une non-réponse. En ce qui concerne les élèves ayant le transport dans leurs plans d'éducation spécialisée, le personnel scolaire posera des questions au sujet des besoins de transport pour en soumettre une demande.



**Si mon enfant est apparié à mon école pour une place dans une classe CARE, mais je préfère rester à la maison, comment dois-je refuser la place ?**

Aucune famille ne sera obligée d'y participer. Toutes les familles ont l'option de continuer l'apprentissage à la maison. Si on vous apparie à une place dans une classe CARE et que vous ne souhaitez pas l'accepter, veuillez appeler votre école le plus tôt possible pour le lui faire savoir (ou envoyez un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov)) de façon à ce que l'école puisse offrir cette place à la personne suivante sur la liste d'attente.

**J'ai accepté une place CARE, mais j'ai changé d'avis et je souhaite que mon enfant apprenne à la maison. Puis-je changer d'avis ?**

Toutes les familles peuvent passer à l'apprentissage à la maison à tout moment en contactant leur école. Si un élève passe d'une classe CARE à l'apprentissage à la maison, il ne pourra pas retourner à l'apprentissage en personne ou à une classe CARE pendant le trimestre en cours.

**Comment les listes d'attente fonctionnent pour les places CARE ?**

Les élèves des groupes prioritaires susmentionnés, qui ne sont pas initialement appariés à une place en classes CARE, seront placés sur une liste d'attente. Parmi les élèves prioritaires, les frères et sœurs des élèves, qui ont été appariés, seront placés en tête de la liste d'attente. Après les frères et sœurs, les élèves des groupes prioritaires seront placés sur la liste d'attente, selon un nombre assigné au hasard. Les élèves des groupes non-prioritaires seront placés sur la liste d'attente en dernier, selon un nombre assigné au hasard.

Les écoles feront des offres tirées dans l'ordre de leur liste d'attente. Si une place devient disponible dans la classe de votre enfant à son école et il est le suivant sur la liste d'attente, votre école vous contactera par téléphone. Si vous avez fourni une adresse électronique dans les documents d'inscriptions, on vous informera par courriel. Si on vous offre une place et que vous préférez rester dans l'apprentissage tout-virtuel, vous pouvez refuser votre place en appelant votre école ou bien envoyez un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov).

**Comment saurai-je si et où mon enfant se trouve sur la liste d'attente ?**

Tous les élèves inscrits seront soit appariés ou placés sur une liste d'attente pour une place en classe CARE et une place dans l'apprentissage en personne. Nous ne contacterons que les familles qui auront reçu une place. Nous n'informerons pas les familles au sujet de leur ordre sur la liste d'attente. Si vous avez une question, veuillez appeler votre école ou envoyez un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov).

**Comment serai-je informé(e) si on retire le nom de mon enfant de la liste d'attente ?**

Toutes les familles recevront un appel téléphonique directement de la part de leur école si une place devient disponible pour leur élève. Les écoles placeront des appels dans l'ordre de la liste d'attente.



## D'autres Questions Clés

**Mon numéro de téléphone ou mon adresse électronique a changé depuis que j'ai rempli les inscriptions et je suis préoccupé(e) par le fait que mon école ne pourra pas me contacter si je reçois une place ou une offre de la liste d'attente. Comment puis-je mettre à jour mes coordonnées ?**

Veillez contacter votre école pour communiquer vos récentes coordonnées.

**Qu'est-ce qui arrive si je m'inscris après le 5 octobre ?**

Uniquement les élèves qui sont inscrits le 5 octobre 2020 seront inclus dans le processus de sélection aléatoire des élèves pour l'apprentissage en personne et les classes CARE. Si vous vous inscrivez après le 5 octobre, vous serez au programme d'apprentissage à la maison au 2<sup>e</sup> trimestre.

**Qui gère le processus de sélection des élèves pour DCPS ?**

DCPS a créé un partenariat avec le bureau du Directeur général de l'Informatique (OCTO) pour développer les exigences de l'algorithme qui vont attribuer les élèves en fonction des critères d'admissibilité et de préférence. OCTO utilise le programme informatique que le système *My School DC* utilise pour assurer un processus juste et équitable. Le personnel scolaire collaborera avec les familles pour accepter ou refuser une place. À mesure que des places additionnelles deviennent disponibles, le personnel scolaire commencera aussi à faire des offres, dans l'ordre, aux familles sur la liste d'attente.

**Si j'ai des questions sur le processus de sélection des élèves, qui dois-je contacter ?**

Si vous souhaitez connaître le statut de votre élève, veuillez envoyer un courriel à [dcps.planning@k12.dc.gov](mailto:dcps.planning@k12.dc.gov) ou bien appelez votre école. Pour des questions générales, veuillez nous envoyer un courriel à [ParentU@k12.dc.gov](mailto:ParentU@k12.dc.gov).